

« PRAIRIES INONDABLES DE LA GIMONE »

Site non prioritaire

Généralités

Communes concernées : Aurimont, Bédéchan, Bézéril, Boulaur, Escorneboeuf, Gaujac, Gaujan, Gimont, Juilles, Labrihe, Lahas, Maurens, Mauvezin, Monbardon, Mongausy, Monties, Montiron, Pellefigue, Polastron, Sabaillan, St-André, St-Caprais, St-Elix, Ste-Marie, Saint-Georges, St-Martin-Gimois, St-Orens, St-Soulan, Saramon, Sarcos, Sarrant, Simorre, Solomiac, Tirent-Pontéjac, Touguet, Villefranche

Superficie : 3 121,6 hectares

Milieus dominants : milieux aquatiques stagnants, boisements, prairies/pelouses

Statuts de protection et inventaires :

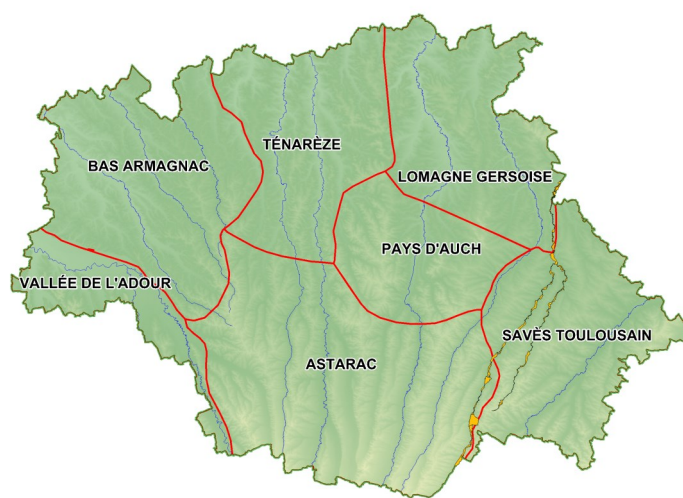
ZNIEFF I « Prairies humides de la Gimone à Gaujan et Monbardon » ; ZNIEFF I « Prairies humides de la Gimone à Saramon » ; ZNIEFF I « Prairies humides d'Aurimont et Montiron » ; ZNIEFF I « Prairies inondables de la Marcaoue à En Saguens » ; ZNIEFF I « Prairies inondables de Gimont » ; ZNIEFF I « Prairies inondables de la Gimone à Touguet » ; ZNIEFF II « Cours de la Gimone et de la Marcaoue »

Description

La délimitation du site reste à affiner. Son intérêt majeur réside dans la présence de nombreuses prairies inondables directement ou indirectement en contact avec les cours d'eau de la Gimone et de la Marcaoue. Ces écosystèmes particuliers ont conservé une biodiversité exceptionnelle. Bien qu'occupant encore une importante surface, ces prairies sont à l'état relictuel et fortement menacées.

L'aspect de corridor écologique formé par ces rivières et leurs habitats connexes (ripisylves et milieux inondables) est également primordial.

Le site joue également un rôle important comme zone naturelle d'épandage des crues.



Contexte socio-économique

Statut de propriété : mixte (collectivités locales et propriétaires privés)

Gestionnaires : mixte

Usages : agriculture, sylviculture, prélèvements en eau, loisir, chasse, pêche

Aménagements présents : sentiers autour de Gimont et de Simorre

Intérêts écologiques et paysagers

Faune remarquable :

Cortège de lépidoptères et d'odonates : Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Cuivré des marais, Azuré du serpolet, Grand nègre des bois, Thécla de l'Orme, coléoptères saproxyliques, Criquet tricolore, Courtilière commune, Decticelle aquitaine, *etc.*
Cortège d'amphibiens, dont Triton marbré et Crapaud calamite, et Cistude d'Europe

Flore remarquable :

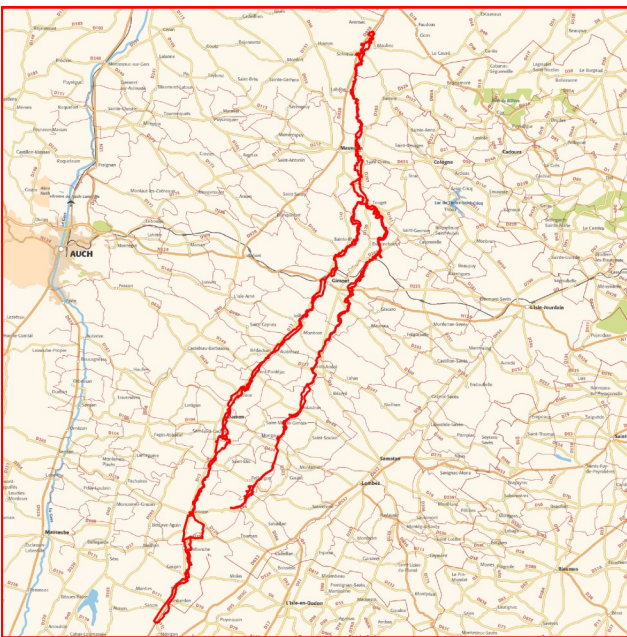
Jacinthe romaine, Véronique à écussons, Scirpe maritime, Orchis incarnat, Orchis grenouille, Ophioglosse commun, *etc.*

Habitats remarquables :

Prairies humides ; Bois de frênes et d'aulnes ; Landes à Genévriers ; Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux-roseau ; Chênaies-charmaies ; Lits des rivières ; Lisières humides

Éléments paysagers ou culturels remarquables :

Fond de vallée bocagère, petit patrimoine hydraulique



Menaces

Pratiques agricoles, abandon de parcelles, retournement des prairies, dégradation du bocage
Pratiques sylvicoles, plantations forestières (peupleraie), entretien des ripisylves
Artificialisation des cours d'eau, abandon des ouvrages et systèmes hydrauliques
Dégradation des zones humides (drainage, comblement, *etc.*)

Mesures de gestion

Mesures déjà en place :

Assistance de la CATZH. Inventaires et plan de gestion de 2 zones humides (ADASEA32). Mesures compensatoires (CEN). Suivi Cuivré des marais (NEO). Mesures agri-environnementales (ADASEA32). Restauration prairies inondables (CBNPMP). Elaboration sentier le long de la Gimone à Gimont (ADASEA32). Plan d'action territorial Gimone lié au captage de Beaumont à l'aval

Actions à envisager :

Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, *etc.*). Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles. Entretien raisonné des fossés, des ripisylves et autres boisements humides. Amélioration des connaissances.